

23^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS-PLAGE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES VHC

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC Coefficient2.

VERSION MAI 2021

REGLEMENT PARTICULIER

Le 23^{ème} rallye des véhicules historiques de compétition le Touquet Paris Plage reprend l'intégralité du règlement particulier du 61^{ème} rallye le Touquet-Pas de Calais, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

Ce règlement particulier complète les règles spécifiques VHC et les règlements du Championnat de France VHC 2021.

Le présent règlement a été approuvé par le Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 22 Décembre 2020 et enregistré sous le numéro 0221 et il a reçu par la FFSA le permis d'organisation numéro 45 en date du 11 Janvier 2021

PROGRAMME ET HORAIRES

Judi 27 mai 2021

08 h00 à 15h00	Vérifications techniques	Aéroport du Touquet	
8 h 00 à 15 h 00	Vérifications techniques	LEFRANCOIS-CLENLEU	
16 h 00	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Palais de l'Europe	
17 h 30	Publication de la liste des concurrents admis au départ	Palais de l'Europe	
18 h 00	Publication des heures et ordre des départs de la 1 ^{ère} Etape	Palais de l'Europe	
Vendredi 28 mai 2021	06 h 15	Départ de la 1 ^{ère} étape	Avenue Sanguet
	09 h 30	Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Avenue Sanguet
Samedi 29 mai 2021	08 h 00	Départ de la 2 ^{ème} étape	Avenue Sanguet
	13 h 35	Arrivée de la 2 ^{ème} étape	Avenue Sanguet

Vérifications administratives lors de la prise du road-book pour les autres horaires voir règlement Championnat de France

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1p : OFFICIELS

Idem Championnat de France, sauf :

Collège des commissaires sportifs

Président :	Gérard LEGIOT	3293-0412
Membres :	Jean-Luc ROGER	1030-1507
	Jacky CLEMENT	1180-0312
	Sandy DIVELEC-SERIEYS	248855-0701
	Jean-marie KREMPFF	3296-0305

Direction de Course

Directeur de Course VHC : Jannick DAUBIGNE 6550-1504

Chargé des relations avec les concurrents

Responsable :	Jean Claude HECTOR	1805-0321
Membre :	Patrick GRENIER	220147-0112
	Angelique GODEFROY	248557-0114

Responsable techniques

Responsable :	Bernard POTTIER	5010-0112
	« GORDUCHE »	
Membre :	Sylvain CHAMPROBERT	18483-1303
	Francis BALLENGHIEM	5641-1305
	Marc RICHE	2261-0116

1.2p : ELIGIBILITE

Le 23^{ème} Rallye VHC Le Touquet Paris Plage compte pour :

- Championnat de France des rallyes VHC
- La Coupe de France des Rallyes VHC (Coefficient 2)

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p : DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

3.1.5p : Toute personne désirant participer au **23^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET – PARIS PLAGE** doit adresser au secrétariat du rallye avant le **lundi 8 mars 2021** à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye dûment complétée (**aucun règlement ne sera envoyé et celui-ci sera disponible sur le site de l'organisation**).

Bulletin d'engagement à adresser :
Jean-Marc ROGER
4 Domaine du bois d'épainchen
62 130 ROELLECOURT

Joindre impérativement une photocopie de la 1^{ère} page du PTH

3.1.10p : **Le nombre maximum des engagés rallye VHC est fixé à 60 voitures.**

- **3.1.11p** : Les droits d'engagement sont fixés à :
- **550 € + 50 € de géolocalisation** avec la publicité facultative de l'organisateur pour les bulletins d'inscription transmis avant le **Lundi 15 Février 2021** à minuit (cachet de la poste faisant foi) puis **650 € + 50 € de géolocalisation** après cette date.
- **1300 €** en cas de refus de la publicité facultative.

Le chèque d'engagement sera remis en banque à partir du 15 mars 2021.

3.3.P : ORDRE DE DEPART :

conforme aux règles spécifiques VHC 2021.

ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

4.1p : VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990).

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial

GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N Production J

GROUPE A Tourisme J

GROUPE B J

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France.

Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC. Elles feront l'objet d'un classement distinct.

ARTICLE 6P. SITES INFRASTRUCTURES

Le 23^{ème} **RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS PLAGE** représente un parcours de 277,05 km dont 109 km en ES. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

- Etape 1 : 109,510 km dont km en 54,360 ES
- Etape 2 : 166,860 km dont km en 54,640 ES

Vérifications administratives voir le règlement du 61^{ème} Rallye Le Touquet Pas-de-Calais

Vérifications techniques Aéroport du Touquet et Etablissement LEFRANCOIS à Clenleu le **jeudi 27 mai 2021 de 8 h00 à 15 h 00.**

Le rallye VHC partira pour l'intégralité du rallye devant les voitures du rallye du championnat de France pour la 1^{ère} section du vendredi et le samedi pour la 3^{ème}.

Le rallye VHC n'effectuera pas la 2^{ème} section.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COURSE

7.5.20p Séance d'essais :

Une séance d'essais sera organisée le **jeudi 27 mai 2021** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **10h00 à 17h00**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **120 €**. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course et porter le bracelet d'identification. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT du Vendredi 01 Janvier 2021 au Jeudi 27 mai 2021, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de l'Aisne, sauf pour la base d'essais de CLENLEU (renseignements auprès du TAC).

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

conforme au règlement du championnat de France des rallyes VHC FFSA 2021.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic)

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p : PRIX EN ESPECES : Non applicable

10.2p : COUPES : Une coupe sera remise à chaque équipage classé. la remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye.